AVIS DE CONCOURS

AIDE-SOIGNANT DE CLASSE NORMALE – SESSION 2023

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise en convention avec le Centre de Gestion de l'Eure, le concours sur titres avec épreuve d'aide-soignant de classe normale - session 2023.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS	**37** POSTES
CONDITIONS D'INSCRIPTION	
Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 et L.4391-2 du code de la santé publique : Diplôme d'État d'aide-soignant, Certificat d'Aptitude aux fonctions d'aide-soignant, Diplôme Professionnel d'aide-soignant ou titre ou diplôme permettant l'exercice de cette profession.	

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : A compter du lundi 09 Octobre 2023 au siège du CDG76, à ISNEAUVILLE.

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE D'INSCRIPTION : Du Mardi 14 Mars 2023 au Mercredi 19 Avril 2023

- Soit **lors d'une préinscription**[1] sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : www.cdg76.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit **à l'accueil du CDG76**[2], un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit **par voie postale**[3] : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et numéro de portable du demandeur au siège du CDG76.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : Le jeudi 27 Avril 2023.

Les candidats devront transmettre leur dossier d'inscription au Centre de Gestion de la Seine Maritime :

- Soit par voie dématérialisée[4] :
  Le candidat devra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : www.cdg76.fr en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer son inscription au plus tard le 27 avril 2023 (avant minuit, heure métropolitaine).
- Soit **à l'accueil du CDG76**[2].
- Soit **par voie postale**[3] **au siège du CDG76**.

*[1] jusqu'au **19/04/2023** avant minuit (heure métropolitaine) ;*
[2] durant les horaires d'ouverture du CDG76 ; [3]cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi ;
*[4] dépôt des dossiers et clôture de l'inscription au plus tard le **27/04/2023** avant minuit (heure métropolitaine).*

ATTENTION : *La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève…), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le (avant minuit). Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site internet du CDG76). Il appartient aux candidats de s'assurer auprès du service concours du CDG76 de la bonne réception de leur dossier d'inscription avant la date limite de dépôt fixée au **27 avril 2023**.*

Horaires d'ouverture du CDG 76 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h le vendredi)
Adresse du CDG 76 : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE